

Modalités d'ouverture des archives départementales de l'Allier

A compter du mardi 2 novembre 2021

AVANT DE VENIR

Quand ?

A partir du mardi 2 novembre 2021, la salle de lecture sera ouverte sur réservation du lundi au jeudi aux horaires suivants : 8h30-12h ; 13h30-17h (fermeture le vendredi).

Qui ?

Sont acceptés en priorité les professionnels : généalogistes professionnels, experts, notaires, avocats, chercheurs universitaires ayant un mémoire à préparer. Une attestation ou un justificatif officiel seront exigés. En fonction du nombre de places disponibles les demandes de réservation des autres lecteurs pourront également être honorées. A noter que le service de recherches par correspondance (courrier ou courriel) reste assuré.

Combien ?

Le nombre de places en salle de lecture est limité à 5 chercheurs par jour.

Comment ?

1/ Faire une demande de réservation au plus tard avant 13h la veille par mail à : archivesdpt@allier.fr
Attention l'envoi d'une demande de réservation ne vaut pas confirmation. Le nombre de place étant limité à 5 par journée, les Archives départementales de l'Allier ne seront pas nécessairement en mesure de satisfaire immédiatement toutes les demandes. Voici les informations à donner lors de la demande de réservation :

- Nom et prénom.
- Profession
- Date de la venue souhaitée à préciser (du lundi au jeudi)
- Préciser si vous êtes déjà inscrit(e) (vous devez alors avoir votre carte de lecteur).
- Adresse email ou/et numéro de téléphone pour vous confirmer la réservation ou vous demander des précisions le cas échéant.
- Cotes des documents que vous voulez consulter en salle de lecture, si vous les connaissez, ou au moins l'objet de la recherche.

2/ Une réponse vous sera donnée par la suite par courriel. En cas d'acceptation de votre demande, une date vous sera proposée et nous vous demanderons une confirmation en retour.

3/ Sauf circonstances exceptionnelles (fonds non coté, en cours de classement...), une réservation de place n'équivaut pas à une réservation de documents, il vous faudra les commander en salle de lecture à partir des postes informatiques dédiés.

SUR PLACE

Quelles règles sanitaires ?

1/Venir avec son propre masque qu'il faudra garder dans le bâtiment.

2/ Se laver les mains ou les désinfecter avec le gel hydro-alcoolique qui sera mis à votre disposition en arrivant avant de gagner la salle de lecture.

3/ Respecter la distanciation physique d'un mètre avec le personnel et les autres visiteurs.

4/Garder la même place, le même ordinateur et le même casier qui vous seront réservés toute la journée.

5/Après votre départ l'espace que vous avez occupé fait l'objet d'un ménage spécifique avec un soin particulier porté aux ordinateurs utilisés (clavier, souris, écran...).

Quelles restrictions sur place ?

La salle de consultation des supports microfilms et informatiques est fermée. Néanmoins, 5 ordinateurs sont mis à disposition du public en salle de lecture, à raison d'un poste par usager et par jour.

Les inventaires et les usuels mis habituellement à disposition des usagers en salle de lecture ne sont plus accessibles. Cependant, des copies numériques de certains instruments de recherche seront proposées via les postes informatiques et le personnel de la salle de lecture sera à votre disposition pour vous communiquer le cas échéant les cotes des documents récents (série W en particulier).

Les demandes de photocopies ne seront pas satisfaites le jour-même. Il sera proposé de passer commande de copies numérisées ou de copies papier selon les tarifs en vigueur. Elles vous seront envoyées par courriel ou par voie postale par la suite. Les photographies (sans flash) avec votre appareil photo ou téléphone portable personnel restent toutefois autorisées.

Pour résumer ...

Les lecteurs sont invités à venir avec :

-un masque (non fourni)

-le mail de confirmation +pièces d'identités et attestations professionnelles ou universitaires

-carte de lecteur

-le nécessaire pour écrire : crayons, carnet...(aucun prêt de notre part)